



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

Critères de sélection :

Mesure 19.1 : SOUTIEN PREPARATOIRE PDR Alsace, PDR Lorraine et PDR Champagne-Ardenne 2014-2022

	Notation globale du dossier de demande d'aide :	/14
	NOM :	
	Numéro de dossier :	
Principe	Clarté de la présentation générale de la préparation et de l'élaboration de la candidature	
1	Bonne	/4
	Moyenne	/2
	Faible	/1
Principe	Capacité à élaborer une stratégie locale de développement	
2	Existence d'une gouvernance mixte (Conseil d'administration, communautaire et conseil de développement ...)	/4
	Gouvernance limitée à l'organe délibérant de la structure porteuse	/3
	Equipe technique de la structure porteuse ≥ 10 ETP	/2
	Equipe technique de la structure porteuse < 10 ETP	/1
Principe	Capacité d'animation du projet	
3	Bonne	/4
	Moyenne	/2
	Faible	/1
	TOTAL DE POINTS OBTENUS	/14

Modalités d'attribution des points :

Nombre de points maximal : 14 points
Seuil de sélection : 8 points
Echelle de notation : 1 point ou nombre maximum de points par critère

Principes applicables à l'établissement des critères de sélection (Mesure 19.1 du PDR) :

- 1= Pertinence du projet de soutien préparatoire
- 2= Capacité à élaborer une stratégie locale de développement
- 3= Mobilisation du partenariat à la démarche de candidature

Conclusion :

- Le projet est sélectionné (seuil minimal atteint)
- Le projet n'est pas sélectionné (seuil minimal non atteint)